

du 18 Novembre 1970

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'ordonnance 70/34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
- VU la loi 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le décret n° 62-86/PR du 26 février 1962, portant statut des corps diplomatiques et consulaires de la République du Dahomey ;
- VU l'arrêté n° 978/AF-ETR du 5 juillet 1961 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le décret n° 257/PR-MAE du 18 Juin 1962, nommant Monsieur Tiamiou ADJIBADE, Directeur des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique au Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU l'arrêté n° 034/MAE/AAC du 6 Octobre 1970, affectant Monsieur Virgile Octave TEVOEDJRE, au Ministère des Affaires Etrangères à la fin de séjour à l'extérieur ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

ARTICLE 1ER.- Est et demeure rapporté le décret n° 257/PR/MAE du 18 Juin 1962.

ARTICLE 2.- Monsieur Virgile Octave TEVOEDJRE, Conseiller des Affaires Etrangères, est nommé Directeur des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique, au Ministère des Affaires Etrangères.